



AVIS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°23/060
Direction territoriale du Havre

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) par décision DIMP 23/038 en date du 24 mars 2023 a délivré une Autorisation d'Occupation Temporaire n° 22-0379 à la SOCIETE FRANCAISE DU RADIOTELEPHONE – SFR, Société Anonyme à conseil d'administration au capital social de 3 423 265 720 euros, dont le siège social est situé 16 rue du Général Alain de Boissieu CS 68217 75741 PARIS CEDEX 15, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro SIREN 343 059 564, portant sur la dépendance suivante :

- Trois (3) fourreaux 27/33 contenant des câbles de fibres optiques et des chambres de tirage pour un total de 6 102 mètres linéaires.

La délivrance de cette Autorisation d'Occupation Temporaire n'a pas été précédée d'une procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, puisque le titre d'occupation est destiné à l'installation et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques ouvert au public.

Description de la dépendance : Trois (3) fourreaux 27/33 contenant des câbles de fibres optiques et des chambres de tirage, pour un total de 6 102 mètres linéaires, situés sur les communes de Gonfreville l'Orcher et de Rogerville

Durée de l'Autorisation d'Occupation Temporaire : cinq (5) ans à compter du 18 décembre 2022 soit jusqu'au 17 décembre 2027.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de l'autorisation n° 22-379 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.